

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Le premier juin deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mai 2017 dans les formes et délais légaux.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur MAILLARD, Mesdames DUJON, PIAT, SEUVRE, WILLEMS, Adjoints, Messieurs DELECOLLE, REMY, Madame GRUET, DELOT, COUDERT, Messieurs PEREIRA GONCALVES, VANVERT, Monsieur LECOMPTE, Mesdames BUISSON, RAILLARD, FAGE.

**ETAIENTS EXCUSES** : M et Mes SAUVAGE, SCHWENTER, MUNIER, LAPERTOT, TIRARD, SERRE, MAILLARD Sandrine, CECCHY qui avaient respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à M et Mmes MAILLARD Daniel, DUJON, COUDERT, SEUVRE, GRUET, PIAT, VANVERT, RAILLARD.

**ETAIT ABSENT** : M. KRIMA.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités, Monsieur MAILLARD est élu secrétaire de séance.

◆◆◆◆

**1° - AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)  
PERI ET EXTRA-SCOLAIRE – SOLLICITATION DES SUBVENTIONS :**

Monsieur le Maire précise qu'il a réuni le conseil municipal pour une seule question qui revêt un degré d'importance assez élevé puisqu'il s'agit de refaire une délibération portant demande de subventions. En effet, il est nécessaire d'y ajouter une phrase sur les conseils de la Région pour que le dossier puisse être correctement bouclé avant d'être adressé pour obtenir les subventions du FEADER (Europe). La Région doit également délibérer dans le courant juin.

La construction du nouveau centre prend forme et devrait être bien avancée pour la fin de l'année.

Vu la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2009 portant sur la mise à disposition d'équipement pour l'association de Gestion des Activités Sociales Florentinoises (AGASF) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant sur la création d'une nouvelle structure pour le centre social, péri et extrascolaire de Saint-Florentin : demande de subvention.

Considérant que l'ancien local a été démoli dans le cadre du projet de rénovation urbaine ;

Considérant que l'AGASF a déménagé depuis cette démolition à la Maison des Associations et de l'insertion Professionnelle (MAIP) ;

Considérant que la MAIP est peu adaptée pour l'accueil de l'AGASF ;

Considérant que la MAIP est mal située dans la ville afin de "toucher" un maximum de population ;

Considérant les dernières estimations des différents prestataires pour cette action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016,
- **ACCEPTE** le plan de financement (remis à jour) ci-joint du projet,
- **AUTORISE** l'autofinancement à appeler le FEADER, et à être majoré, le cas échéant,
- **PREVOIT** la reconstruction d'un nouvel équipement sur les parcelles AS 140 et AS 664,
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
Création d'un local pour un CLSH péri et extra-scolaire  
Mai 2017

DEPENSES HT		RECETTES HT	
<b>CREATION DES LOCAUX</b>			
Achat du foncier et locaux	20 000,00 €	Sollicitation CAF (29,80%)	330 000,00 €
Travaux hors préparation sol	940 865,28 €	FEADER (30,60%)	339 200,00 €
Maîtrise d'œuvre	86 730,00 €	Région Bourgogne Franche-Comté (19,60%)	217 255,00 €
Préparation terrain	7 900,00 €		
Contrôle technique	9 360,00 €	Commune Saint-Florentin (Autofinancement) (20,00%)	221 650,28 €
SPS	3 250,00 €		
Aléa chantier	40 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 108 105,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 108 105,28 €</b>

## 2° - QUESTIONS DIVERSES :

### 2-1 – CENTRE-VILLE – ILOT DU COURQUILLON :

Chacun a pu se rendre compte de l'avancement des démolitions dans l'ilot du Courquillon et on peut ainsi apercevoir tous les colombages. Tous les bois apparents vont être conservés, certains endommagés seront remplacés, les sculptures existantes seront refaites.

Les caves ont également été toutes vidées, ce qui fait augmenter le coût des travaux.

Cependant, 40 % sont d'ores et déjà assurés sur le déficit, qui est de l'ordre de 800 000 €, et tous les achats sont réglés sur les budgets précédents, soit 600 000 €. Néanmoins, il est nécessaire de solliciter la Région et le FEADER pour obtenir des subventions supplémentaires pour finaliser la rénovation urbaine.

Actuellement, l'architecte effectue le relevé des bois puis va lancer un appel d'offres très précis. Ce sont des charpentiers très spécialisés qui feront le travail de rénovation.

A l'intérieur de l'îlot, des jardins et des parkings seront agencés pour les habitants du site.

Madame GRUET en profite pour indiquer que la montée d'escalier de l'église est très sale et qu'il y a beaucoup d'herbe. D'ailleurs, les touristes le remarquent alors qu'ils trouvent la ville très jolie. Monsieur MAILLARD le note le pour transmettre aux services techniques.

## **2-2 – BRUIT LE SOIR ET LE DIMANCHE :**

Monsieur DELECOLLE intervient quant au bruit récurrent dans la ville le soir, après 19h, et le dimanche, rappelant que c'est du ressort du maire, de ses pouvoirs et de sa police municipale. Malheureusement, Monsieur le Maire indique qu'il ne peut faire que ce qu'il peut avec les moyens mis à sa disposition. Il incite tant les conseillers que la population à porter plainte auprès de la gendarmerie.

## **2-3 – FUTURE EHPAD DES HORTENSIAIS :**

Madame FAGE demande s'il sera possible de visiter la future maison de retraite. Monsieur le Maire juge cette idée très bonne et organisera une visite lorsqu'elle sera terminée.

La maison de retraite devrait être disponible pour la fin de l'année, au plus tard début 2018 (janvier ou février). L'architecte avait programmé un très beau projet et la maison se trouve très bien intégrée vers le lotissement des petites conches. Surtout que tout sera refait à neuf dans ce lotissement, tel que le séparatif eaux usées/eaux pluviales, l'enterrement des fils...

## **2-4 – ATAC / ZONE DE LA TRECEY ET DES GOUTTIERES :**

Madame FAGE pose la question de savoir ce qu'il advient du magasin ATAC, des travaux envisagés et du procès en cours.

Une des parties avait relancé un nouveau procès, ce qui engendrait encore un retard d'au moins 18 mois. Monsieur le Maire a réussi à la convaincre de retirer son recours. Actuellement, il n'y aurait plus de frein administratif.

Le projet lui a été représenté, légèrement modifié par rapport au début ; normalement, dans environ deux ans, le projet devrait enfin voir le jour.

Trois immeubles vont être démolis par Domanys (place Ravel, rues Mozart et Ramon). Le paysage sera ainsi très éclairci, il va être nécessaire de réfléchir à un nouvel aménagement.

Concernant la mosquée, Madame COUDERT s'enquiert de l'avancement du dossier. Monsieur le Maire précise que les travaux devraient débuter en septembre ou octobre. Actuellement, la procédure d'appel d'offres a été lancée. Monsieur le Maire a rencontré le maître d'œuvre auquel il a précisé que la construction devait respecter toutes les règles de l'art.

La construction de la pharmacie avance et devrait être finie pour septembre/octobre. Elle est construite en préfabriqué bois.

Lorsque celle-ci sera terminée, la commune aménagera le lotissement (viabilisation) pour la construction de pavillons en édifiant l'allée pénétrante.

## **2-5 – AVROLLES :**

Madame WILLEMS indique qu'il serait nécessaire, assez rapidement, de refaire les volets de la salle des fêtes car ceux-ci se désagrègent, les lattes tombent.

Monsieur le Maire répond que ces travaux ne sont pas prévus pour le moment au budget, car les rues sont prioritaires.

## **2-6 – MEDECINS :**

Madame PIAT s'enquiert de l'avancement du dossier pour le recrutement de médecins.

Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement sur une piste pour, éventuellement, faire venir une ou un médecin.

En revanche, l'étude globale concernant la santé sur le territoire communautaire est en cours, un premier compte-rendu devrait être fait le 11 juin prochain.

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental finance deux maisons de santé par an à hauteur de 250 000 €, de même que l'ARS. Cependant, pour finaliser un tel projet, il est nécessaire de s'assurer que deux médecins, au minimum, viendraient s'y installer.

**RS**

La séance est levée à 18h45.